



# L'eau@la bouche

## Soutien aux enfants de parents détenus : deux films à la disposition des professionnels

Outre le réseau « Itinérances », le Fonds Houtman avait également, entre 2003 et 2005, soutenu et accompagné une dizaine d'actions à l'intérieur et à l'extérieur des prisons francophones, ainsi qu'une recherche universitaire sur le thème des enfants de parents détenus (Pr D. Kaminski (UCL) et P. Reman (Fondation Travail-Université)). Différents outils ont été réalisés suite à ces actions et recherches, parmi lesquels **deux films documentaires** :

- Le premier, davantage à destination du grand public : « **Pourquoi on ne peut pas se voir dehors quand il fait beau** », de Bernard Bellefroid, coproduction Les Films du Fleuve et Wallonie Image Production ;
- Le second, à l'attention plutôt des professionnels : « **Car tu porteras mon nom** », de Sébastien Verkindere, production Agit. Prod. S.A. **Des extraits de ce film sont disponibles sur le site des Cahiers** <http://fondshoutman.be/cahiers>.

Le Fonds Houtman met aujourd'hui un certain nombre d'exemplaires de ces deux films **gratuitement** à la disposition des professionnels concernés par le thème du soutien aux enfants de parents détenus. Si vous êtes intéressés, n'hésitez pas à nous transmettre un mail à l'adresse : [christelle.bornauw@skynet.be](mailto:christelle.bornauw@skynet.be).

## Rapport annuel 2010 du Fonds : en ligne !

Le rapport annuel 2010 du Fonds Houtman, qui reprend l'ensemble des activités et projets 2010, est en ligne ! Vous pouvez le consulter à tout moment sur le site : [www.fondshoutman.be](http://www.fondshoutman.be), rubrique « Actualités ».

## Prix 2012 en faveur des enfants et des familles en difficulté : appel à candidatures

Trois Prix d'encouragement de 10.000 € chacun seront attribués par le Fonds Houtman en 2012 à des promoteurs d'actions en faveur des enfants et des familles en difficulté.

Ces Prix d'encouragement récompenseront des réalisations neuves et originales développées autour de trois thèmes majeurs : les droits de l'enfant (et en particulier en lien avec le domaine judiciaire), les arts et la culture et la santé (physique et/ou psychosociale).

Ils pourront être attribués à des personnes physiques, à des équipes ou à des personnes morales, ayant réalisé la partie la plus significative de leur travail en Communauté française de Belgique. La jeunesse des candidats et/ou des équipes sera notée comme un élément positif.

Date limite pour le dépôt des candidatures : **le 31 décembre 2011, sous pli recommandé, le cachet de la poste faisant foi.**

## Autres appels à projets

L'appel à projets « **Les enfants de 0 à 6 ans dont la mère est en prison** » s'est clôturé en avril dernier. Aujourd'hui, une équipe de l'ULg a été sélectionnée, équipe composée du Centre de Recherche et d'Interventions Sociologiques (Prof. Frédéric Schoenaers) et de l'Institut des Sciences Humaines et Sociales – Panel démographie familiale (Marie-Thérèse Casman). La recherche devrait démarrer en octobre 2011.

## Lutte contre la pauvreté : nouveaux projets sélectionnés

En mai 2010, le Fonds Houtman lançait un deuxième appel à projets sur le thème de la lutte contre la pauvreté, appel qui s'est clôturé en octobre 2010. Parmi les 92 candidatures parvenues au Fonds, 9 ont été retenues, couvrant des aspects divers de la problématique. Pour rappel, 6 projets avaient déjà été retenus dans le cadre du premier appel à projets lancé en 2009. **Les 15 projets (2009 et 2010) sont aujourd'hui en cours.**

Pour obtenir le règlement complet des Prix ou pour toute autre information complémentaire : Service Communication du Fonds Houtman (ONE) – 02 543 11 71 – [christelle.bornauw@skynet.be](mailto:christelle.bornauw@skynet.be) ou [www.fondshoutman.be](http://www.fondshoutman.be).

## Cadeaux de fin d'année

Intervention du Fonds Houtman pour l'achat de cadeaux de fin d'année pour les enfants en difficulté.

À l'occasion des fêtes de fin d'année, le Fonds Houtman met à la disposition des associations concernées un budget global de **7.500 € (400 € maximum par institution)** pour l'achat de cadeaux ou l'organisation d'activités culturelles et ludiques en faveur d'enfants (0-12 ans) et de familles en difficulté en Communauté française. Pour toute information, contacter le Fonds au 02 543 11 72 ou via [emmanuelle.vermylen@skynet.be](mailto:emmanuelle.vermylen@skynet.be).

# Les cahiers du Fonds Houtman n° 12

septembre 2011



© Croix-Rouge de Belgique – Département Action sociale

## LE DOSSIER

### Itinérances :

un réseau de volontaires qui accompagnent des enfants en visite à leur parent détenu **2-3**

## ECHOS FONDS

4

- Soutien aux enfants de parents détenus : deux films à la disposition des professionnels
- Rapport annuel 2010 du Fonds : en ligne !
- Prix 2012 en faveur des enfants et des familles en difficulté : appel à candidatures
- Autres appels à projets

## ÉDITO

L'incarcération d'un parent constitue un événement traumatisant pour l'enfant, qui est brutalement confronté à une perte radicale de ses repères affectifs et familiaux. Le maintien de l'exercice de la parentalité pour le parent incarcéré, et de la relation avec le parent emprisonné pour l'enfant, nécessite l'immersion dans un cadre de vie bouleversé où la froideur des règles carcérales remplace l'environnement affectif familial, prix à payer pour le maintien d'une relation.

Pas loin de 20.000 enfants vivent annuellement cette situation, qui a été au cœur d'une réflexion du Fonds Houtman dès 2003, réflexion aboutissant à une volonté de développer un train d'actions et de recherches dans les prisons de la Communauté française. Parmi ces actions, le réseau « Itinérances » a fait l'objet dès le départ d'une véritable collaboration entre le Fonds Houtman, l'ONE et la Croix-Rouge, avec l'objectif de mettre sur pied un important réseau d'accompagnement des enfants rendant visite à leur parent détenu. Cet accompagnement est réalisé depuis maintenant de nombreuses années par des volontaires qui accomplissent un travail exemplaire.

Le réseau « Itinérances » connaît une croissance annuelle importante qui pourrait à terme concerner près de 1.000 enfants. L'ensemble du processus d'accompagnement fait actuellement l'objet d'une évaluation par des mémorants de la Faculté des Sciences psychologiques et de l'éducation de

l'Université Libre de Bruxelles (ULB). Le présent numéro des Cahiers consacre ce qui, à nos yeux, est une brillante réussite, là où existait un quasi vide d'actions et de réponses adéquates à de graves problèmes dont peu étaient conscients jusqu'à présent.

Nous espérons que cette initiative pourra se consolider et recevoir l'aval et le soutien des pouvoirs politiques communautaires et régionaux, condition de sa pérennisation.

Prof. Marc Vaincel, Administrateur Général du Fonds Houtman.



**Éditeur responsable** : M. Vaincel, Avenue de la Toison d'Or 60C, 1060 Bruxelles (Belgique).  
Tél. +32 (0)2 543 11 71  
Fax : +32 (0)2 543 11 78  
[www.fondshoutman.be](http://www.fondshoutman.be)  
**Coordination** : Texto asbl  
Tél. +32 (0)4 220 96 50  
Fax : +32 (0)4 222 30 45  
[www.texto.be](http://www.texto.be)  
**Création graphique** : [www.texto.be](http://www.texto.be)  
**Travail journalistique** : Agence Alter - Pascale Meunier

## Itinérances : un réseau de volontaires qui accompagnent des enfants en visite à leur parent détenu

**Chaque année, 16 à 20.000 enfants, qui pour la plupart ont moins de quinze ans, sont confrontés à l'incarcération de leur père ou de leur mère.**

**La moitié d'entre eux ne leur rendent jamais visite. Les causes en sont multiples : éloignement du lieu d'emprisonnement, milieu familial précarisé, placement en institution, absence ou insuffisance des moyens de transport...**

Depuis de nombreuses années déjà, les services d'aide aux détenus et l'ASBL Relais Enfants-Parents (REP) organisent des visites spécifiques enfants-parents en plus des visites familiales organisées par les établissements pénitentiaires. Elles ont pour but de maintenir la relation entre le parent détenu et son enfant, une relation essentielle au bon développement de celui-ci car les conséquences de la séparation causée par la détention, souvent non préparée et brutale, sont importantes sur les plans psychoaffectif et social.

Grâce aux volontaires de la Croix-Rouge, le réseau Itinérances intervient de manière complémentaire au travail de ces associations en permettant aux enfants qui vivent une telle situation de rendre visite à leur parent.

Itinérances dessert tous les établissements où s'organisent des visites enfants-parents détenus. « Près d'un quart des enfants accueillis lors de ces visites sont accompagnés par des volontaires Croix-Rouge, commente Luc Mélardy, Coordinateur du projet. Ce sont des enfants qui pour beaucoup, sans l'acte gratuit de ces personnes, ne verraient plus leur parent. » Itinérances n'est pas qu'une réponse à la mobilité. « Il s'agit aussi d'offrir à l'enfant un accompagnement, de lui donner un espace et un temps de parole afin qu'il soit dans les meilleures conditions pour effectuer ce passage entre l'extérieur et l'intérieur de l'établissement pénitentiaire dans l'objectif de rencontrer son papa ou sa maman », poursuit-il. Le rôle du volontaire n'est pas d'intervenir mais d'être attentif à l'enfant, de montrer un intérêt, de renvoyer ses questions vers les intervenants de la visite, vers ses parents. « Il est un tiers bienveillant, neutre, chaleureux, distinct mais non distant. »

Plus de 10.000 personnes sont incarcérées en Belgique, dont 95% d'hommes et parmi eux de nombreux pères...

Le Relais Enfants-Parents (REP) et la Croix-Rouge ont jeté les bases de ce partenariat en 2002 en province de Namur. Le Fonds Houtman (ONE) a d'emblée soutenu leur initiative en prenant en charge un poste de coordination – d'abord au sein du REP – ainsi que les frais de déplacement des volontaires. Cinq ans plus tard, l'action s'est étendue à l'ensemble des opérateurs qui organisent des visites enfants-parents dans les prisons de la Communauté française et d'autres instances ont apporté leur aide : la Communauté française (Aide aux détenus), la Fondation Roi Baudouin pour la formation et l'encadrement des volontaires...

### Une évaluation positive

Fort de près de dix années de pratique, Itinérances termine aujourd'hui une importante phase d'évaluation quantitative et qualitative, menée en collaboration avec l'Université Libre de Bruxelles (ULB) – Service de Psychologie du Développement et de la Famille (Pr A. Courtois) et Unité de Psychologie Sociale (Pr A. Azzi). Les premiers résultats disponibles sont extrêmement positifs.

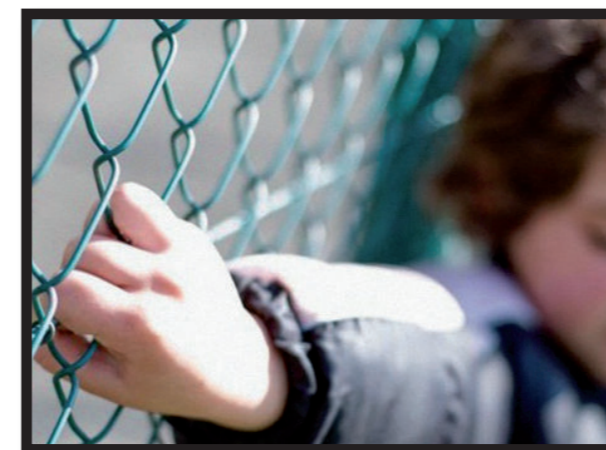


Les quatre mémoires dirigés par le Pr Azzi (volet quantitatif) se sont intéressés au processus d'accompagnement lui-même, tel qu'il est perçu par les acteurs : les mères, les volontaires, les pères incarcérés et les intervenants des services qui mettent en place les visites. Les résultats sont positifs et semblent confirmer le caractère utile et nécessaire du réseau Itinérances, amenant dès lors un besoin de financement récurrent pour pérenniser cette action. « J'imagine la catastrophe pour ces enfants et pour ces pères si Itinérances ne pouvait plus poursuivre ses activités telles quelles, ajoute le Pr Azzi. Surtout les pères qui ont dit avoir besoin de voir leurs enfants encore plus souvent. Tous les pères estiment les visites

insuffisantes alors que certains voient leurs enfants quatorze fois par an. Quatorze fois, c'est beaucoup pour le réseau, mais ce n'est rien dans la vie d'un père et pour la santé mentale de l'enfant. »

En 2010, 191 volontaires actifs ont accompagné 237 enfants au cours de 1.422 visites, soit en moyenne six visites par an par enfant. 842 déplacements (allers et retours) ont été faits, avec une moyenne de 152,52 kilomètres par déplacement. 23 % des enfants qui visitent leur parent en prison sont accompagnés par des volontaires d'Itinérances.

Les trois mémoires dirigés par le Pr Courtois (volet qualitatif/clinique) ont porté sur le vécu des enfants, de leur mère (ou de la personne en charge de l'enfant), du père détenu, et sur la place des accompagnateurs volontaires auprès des enfants et de leurs parents. Ces travaux soutiennent l'idée que la continuité des relations familiales est fondamentale pour l'enfant car elle participe à la structuration de sa personnalité et à l'équilibre de la famille.



© Croix-Rouge de Belgique – Département Action sociale

Pour le Pr Courtois, les résultats corroborent – avec des nuances – ceux des études psychosociales. « La grande précarité dans laquelle vivent les enfants concernés apparaît clairement, dit-elle, tout comme les nombreuses ruptures de liens qu'ils ont vécues en plus de l'emprisonnement du père. » Elle note aussi combien ces enfants éprouvent le besoin d'exprimer leur vécu, le besoin de conserver des contacts avec leur père et elle rappelle combien la position de la mère est importante pour atteindre ce but. Deux tiers des pères sont des pères impliqués, ils souhaitent maintenir un lien avec leur enfant et avoir auprès d'eux une fonction paternelle. « Les pères isolés ont plus de difficultés pour remplir ce rôle, ajoute-t-elle, et un tiers des pères sont très peu impliqués. Pour ces derniers et pour la relation à leurs enfants, l'avenir paraît plus sombre. »

Si la fonction des accompagnateurs est reconnue par les mères et par les pères, elle n'est paradoxalement pas toujours investie par les enfants. L'accompagnateur est pour certains enfants celui qui conduit la voiture. Pour d'autres, il est aussi celui qui les a un jour emmenés au parc ou qui boit une tasse de café avec maman... Au vu des résultats, le Pr Courtois insiste sur l'importance de la continuité et de la stabilité d'une même équipe de

volontaires lors de chaque accompagnement – comme c'est le cas pour les accompagnements réalisés à l'heure actuelle.

### Des effets directs sur la formation des volontaires

Les résultats des premiers mémoires ont été présentés aux volontaires. « Leurs réactions ont permis de mettre certains points en évidence », indique Luc Mélardy. Compte tenu des situations parfois préoccupantes qu'il rencontre, l'élargissement éventuel du rôle du volontaire par rapport à la maman et au parent détenu fait l'objet d'une réflexion. L'attention du service a également été attirée par le devoir de loyauté du volontaire, acteur de terrain parmi d'autres, loyauté envers l'enfant, la maman et envers l'intervenant lors des visites. « Ces premières évaluations ont aussi été porteuses d'effets immédiats », explique le coordinateur, qui continue à appuyer la nécessaire transmission aux volontaires des résultats des mémoires. Dans le cadre de la formation 2011, les spécificités psychoaffectives, sociales et économiques des familles concernées par la détention ont été abordées. Les dimensions et les enjeux relationnels et affectifs pour le volontaire ont été précisés par des mises en situation distinguant les différents temps de l'accompagnement. L'enjeu et le contenu de la première rencontre avec l'enfant et sa famille ont été clarifiés. La gestion de la séparation a été réfléchi dans le cadre de la formation continuée. Une écoute et un soutien systématiques à la suite du tout premier accompagnement permettent désormais le recueil des expériences, des satisfactions, des difficultés des volontaires... et si nécessaire un suivi immédiat par l'intervenant chargé de la visite.

Reste aujourd'hui à pérenniser Itinérances... Une recherche de subsides récurrents a été entamée auprès des responsables politiques concernés. Au-delà du soutien financier reçu jusqu'à présent, la Croix-Rouge souhaite entretenir à l'avenir sa collaboration avec le Fonds Houtman. « Pour nous, explique Luc Mélardy, c'est très important d'avoir ce regard, cette expertise externe dans le but de concrétiser les enseignements de l'évaluation Itinérances, de consolider ce projet mais aussi de mettre en place de nouvelles réflexions et de nouvelles actions. »

### Contact :

#### • Croix-Rouge de Belgique, Département Action Sociale :

Rue de Stalle 96 à 1180 Bruxelles  
Tél. 02 371 33 15  
luc.melardy@redcross-fr.be

#### • ULB – Faculté des Sciences psychologiques et de l'éducation :

Avenue F. D. Roosevelt 50 CP122 à 1050 Bruxelles  
Unité de Psychologie Sociale (Pr Azzi)

Tél. 02 650 46 43

aazzi@ulb.ac.be

#### Service de Psychologie du Développement et de la Famille

(Pr Courtois)

Tél. 02 650 32 90

anne.courtois@ulb.ac.be